

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

Modification des services de prévention

Par suite des recommandations du Comité consultatif des SSNA sur la santé buccodentaire, le Programme des SSNA a effectué les modifications ci-dessous.

Modification de la fréquence du détartrage et du surfaçage radiculaire chez les enfants

Depuis le 1^{er} avril 2017, le Programme des SSNA a modifié la fréquence du détartrage et du surfaçage radiculaire chez les enfants âgés de 0 à 16 ans.

	Ancienne fréquence	Nouvelle fréquence
0 à 11 ans	0,5 unité de temps par période de 6 mois	1 unité de temps par période de 12 mois
12 à 16 ans	1 unité de temps par période de 6 mois	2 unités de temps par période de 12 mois

Le nombre d'unités de temps admissibles chaque année n'a pas changé. Toutefois, la période de fréquence est passée de 6 mois à 12 mois. Une prédétermination est requise pour les unités additionnelles en sus du maximum annuel.

Couverture additionnelle des scellants et des restaurations préventives en résine

À partir du 23 juin 2017, le Programme des SSNA augmentera la couverture des scellants et des restaurations préventives en résine.

- Les prémolaires seront désormais comprises dans la couverture des scellants et des restaurations préventives en résine.
- L'âge maximal de la couverture de ces services passera de 14 à 18 ans.
- La limite viagère est de deux scellants ou de deux restaurations préventives en résine par dent admissible.

Le Programme des SSNA couvrira les scellants et les restaurations préventives en résine sur la surface occlusale des prémolaires et des molaires permanentes et sur la surface linguale des incisives maxillaires permanentes lorsque ces surfaces n'ont jamais fait l'objet de restaurations.

Le *Guide concernant les prestations dentaires* sera mis à jour afin de refléter ces changements. Pour consulter la version à jour du Guide, visitez le site Web du Programme des SSNA à l'adresse canada.ca/ssna ou le site Web des fournisseurs d'Express Scripts Canada à l'adresse fr.provider.express-scripts.ca.

Version 2017 de la Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires

La Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires du Programme des SSNA présente les modalités relatives à la soumission des demandes de paiement dans le cadre du Programme des SSNA. Vous pouvez télécharger la version 2017 de la trousse à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse : fr.provider.express-scripts.ca/documents/Dental/Claims_Submission_Kit/Trousse_de_soumission_des_demandes_de_paiement_pour_soins_dentaires.pdf. Les fournisseurs qui n'ont pas accès à Internet ou au courriel peuvent communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs pour en demander un exemplaire.

Le Programme des SSNA assistera à une conférence sur les soins dentaires en Saskatchewan

Nous sommes heureux d'annoncer que des représentants du Programme des SSNA assisteront à la *Saskatchewan Oral Health Professions Annual Conference* qui aura lieu les 28 et 29 septembre 2017 à la Evraz Place, à Regina. Le personnel du Programme des SSNA sera au stand 18.

Les fournisseurs qui assisteront à cette conférence pourront visiter le stand du Programme des SSNA. Les représentants du Programme des SSNA seront à votre disposition pour vous fournir des renseignements et répondre à vos questions.

RAPPELS

Consultation du Guide concernant les prestations dentaires

Nous encourageons les fournisseurs à consulter et à conserver la version à jour du Guide concernant les prestations dentaires. Les changements aux politiques sont communiqués dans les bulletins. Le Programme des SSNA met à jour le Guide concernant les prestations dentaires chaque trimestre, au besoin, afin qu'il reflète les changements qui ont été communiqués dans les bulletins à l'intention des fournisseurs et des clients. Pour consulter la version à jour du Guide, visitez le canada.ca/ssna ou le fr.provider.express-scripts.ca.

Résultat de la révision des prédéterminations

Nous rappelons aux fournisseurs que la lettre de confirmation de prédétermination contient les résultats des demandes de prédétermination.

La section **ligne commentaires de prédétermination d'article** située au bas de la lettre de confirmation présente d'importants renseignements sur le résultat de la révision de la demande de prédétermination (approuvée, refusée ou en suspens), par exemple date de début de l'approbation, motifs précis du refus, demande de renseignements manquants sur les prédéterminations en suspens, etc.

Délai de soumission des demandes de paiement

Nous rappelons aux fournisseurs que les demandes de paiement doivent être soumises au Programme des SSNA dans un délai d'un (1) an à compter de la date à laquelle les services ont été rendus. Le service doit être admissible dans le cadre du Programme des SSNA et respecter toutes les politiques et exigences relatives aux couvertures. Les demandes de paiement qui sont soumises après le délai d'un (1) an à compter de la date à laquelle les services ont été prodigués ne seront pas remboursées.

Rappel – Soumission de renseignements relatifs à un appel

Pour éviter les délais dans le traitement d'un appel au nom d'un client et pour assurer la confidentialité des renseignements fournis, veuillez inscrire la mention APPEL - CONFIDENTIEL sur l'enveloppe. Vous trouverez davantage de renseignements sur le processus d'appel à l'adresse canada.ca/ssna, sous la rubrique Faire appel d'une décision.

Carte de statut d'Indien, numéro d'identification du bénéficiaire du Programme des SSNA et date de renouvellement de la carte

Le certificat sécurisé de statut d'Indien sert de numéro d'identification du client inscrit au Programme des SSNA, et doit figurer sur toutes les demandes de paiement, de prédétermination ou de postdétermination. Pour nous assurer que les renseignements sur le client des Premières Nations sont saisis correctement et qu'il n'y a pas d'erreur sur l'identité de la personne, nous recommandons aux fournisseurs de demander au client de présenter, lors de sa visite, sa carte de statut d'Indien (certificat de statut Indien plastifié ou certificat sécurisé de statut Indien).

Les fournisseurs ne peuvent refuser de fournir des services à un client des Premières Nations parce que la date de renouvellement indiquée sur la carte de statut de ce dernier est dépassée. Par ailleurs, les fournisseurs peuvent utiliser le numéro de statut Indien pour soumettre des demandes de paiement au Programme des SSNA. Les fournisseurs peuvent également communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs d'Express Scripts Canada pour vérifier l'admissibilité du client au Programme des SSNA.

Veillez noter que les clients inuits qui n'ont pas de carte de statut disposent d'un numéro d'identification qui commence par la lettre N (numéro d'identification utilisé par le Programme des SSNA). Pour les clients inuits admissibles des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut, leur numéro d'identification N est lié à leur carte d'assurance maladie, de sorte que ce numéro peut être indiqué sur les demandes soumises. Les clients inuits qui n'ont pas de carte d'assurance maladie doivent fournir une photo d'identification, ainsi que leur numéro N d'identification utilisé par le Programme des SSNA.

Les clients peuvent communiquer avec leur bureau régional du Programme des SSNA pour obtenir de l'aide relativement à leur carte de statut ou leur numéro N.

Mention Rembourser le bénéficiaire/participant sur un formulaire de demande de paiement

Si vous écrivez la mention Rembourser le bénéficiaire/participant sur un formulaire de demande de paiement normalisé dans la zone réservée à la signature (fig. 1) ou si vous raturez la totalité de cette zone (fig. 2), l'argent sera versé directement au client des SSNA plutôt qu'à vous-même, peu importe si le client signe ou non la cession.

Fig. 1 - Exemple de la mention *Rembourser le bénéficiaire/participant* sur un formulaire de demande de règlement normalisé

JE CÈDE AU DENTISTE NOMMÉ DANS LA PRÉSENTE LES INDEMNITÉS PAYABLES EN VERTU DE CETTE DEMANDE DE RÈGLEMENT ET JE CONSENS À CE QU'ELLES LUI SOIENT VERSÉES DIRECTEMENT

*Rembourser le
bénéficiaire/participant*

SIGNATURE DU PARTICIPANT

Fig. 2 - Exemple d'une rature sur la totalité de la zone de cession sur un formulaire de demande de règlement normalisé

~~JE CÈDE AU DENTISTE NOMMÉ DANS LA PRÉSENTE LES INDEMNITÉS PAYABLES EN VERTU DE CETTE DEMANDE DE RÈGLEMENT ET JE CONSENS À CE QU'ELLES LUI SOIENT VERSÉES DIRECTEMENT~~

SIGNATURE DU PARTICIPANT

COORDONNÉES DU PROGRAMME DES SSNA ET D'EXPRESS SCRIPTS CANADA

EXPRESS SCRIPTS CANADA

Centre d'appels à l'intention
des fournisseurs

Veillez avoir votre numéro de fournisseur sous la main.
1 888 511-4666

Heures d'ouverture prolongées

Du lundi au vendredi,
de 6 h 30 à 20 h 30, heure de l'Est,
à l'exclusion des jours fériés.

Demandes de paiement
pour soins dentaires

**Postez les demandes de paiement
à l'adresse suivante :**

Express Scripts Canada
Demandes de paiement pour soins dentaires -
Programme des SSNA
3080, rue Yonge, bureau 3002
Toronto, ON M4N 3N1

**Télécopiez les demandes de paiement
pour soins dentaires**

numéro sans frais : 1 888 249-6098

Service des relations avec
les fournisseurs

*Chaque cabinet supplémentaire doit être inscrit auprès
du Programme des SSNA et disposer de son propre
numéro de cabinet, et ce, avant de fournir
des services.*

Télécopiez les demandes de paiement au
numéro sans frais : 1 855 622-0669

Autre correspondance

**Postez toute autre correspondance
à l'adresse suivante :**

Express Scripts Canada
5770, rue Hurontario, 10^e étage
Mississauga, ON L5R 3G5

PROGRAMME DES SSNA - SERVICES DE SOINS DENTAIRES

Centre de prédétermination dentaire
du Programme des SSNA

Soins dentaires

Services de santé non assurés
Direction générale de la santé des Premières Nations
et des Inuits

Santé Canada
200, Promenade Églantine
IA 1902D
Ottawa, ON K1A 0K9

Téléphone sans frais : 1 855 618-6291
Télécopieur sans frais : 1 855 618-6290

Services d'orthodontie

Services de santé non assurés
Direction générale de la santé des Premières Nations
et des Inuits

Santé Canada
200, Promenade Églantine
IA 1902C
Ottawa, ON K1A 0K9

Téléphone sans frais : 1 866 227-0943
Télécopieur sans frais : 1 866 227-0957

PRÉDÉTERMINATIONS

Colombie-Britannique

Le service de prédétermination des soins dentaires en Colombie-Britannique n'est pas centralisé à Ottawa. La Régie de la santé des Premières Nations traite les demandes de prédétermination, les demandes de remboursement aux bénéficiaires et les demandes d'appels.

Régie de la santé des Premières Nations
757, rue West Hastings
Bureau 540
Vancouver, BC V6C 3E6

Téléphone : 1 888 321-5003
Télécopieur : 1 604 666-5815

Formulaires des SSNA

Téléchargez les formulaires des SSNA à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA, ou communiquez avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.